

ÉLECTION PARTIELLE • DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 2023

Mairesse ou maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

AVIS PUBLIC

**aux propriétaires uniques d'un immeuble,
aux occupants-es uniques d'un établissement
d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble
et aux cooccupants-es d'un établissement
d'entreprise situé dans l'arrondissement
de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève**

AVIS est donné **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques, ici et ailleurs, d'un établissement d'entreprise** qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale de la Ville de Montréal :

1. avoir 18 ans ou plus le **17 décembre 2023**;
2. au **30 octobre 2023**, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse;
3. au **30 octobre 2023**, être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire concerné de la Ville de Montréal depuis au moins 12 mois;
4. avoir transmis au président d'élection, **par courriel à elections@montreal.ca ou par télécopieur au 514-868-4935**, une demande d'inscription à la liste électorale de la Ville de Montréal, qui doit être reçue **au plus tard le 12 novembre 2023**.

Les propriétaires et occupants uniques qui désirent retirer une inscription existante à la liste électorale, doivent transmettre au président d'élection, **par courriel à elections@montreal.ca ou par télécopieur au 514-868-4935**, un écrit signé à cet effet **au plus tard le 12 novembre 2023**.

AVIS est également donné **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise** qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, comme propriétaires uniques d'un immeuble ou comme occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale de la Ville de Montréal :

1. avoir 18 ans ou plus le **17 décembre 2023**;
2. au **30 octobre 2023**, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse;
3. au **30 octobre 2023**, être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire concerné de la Ville de Montréal depuis au moins 12 mois;
4. avoir été désigné-e au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui ont la qualité d'électrice ou d'électeur au **30 octobre 2023** ;
5. avoir transmis cette procuration au président d'élection **par courriel à elections@montreal.ca ou par télécopieur au 514-868-4935**, qui doit être reçue au plus tard le **12 novembre 2023**.

Les copropriétaires et cooccupants qui désirent remplacer une procuration existante doivent transmettre au président d'élection, **par courriel à elections@montreal.ca ou par télécopieur au 514-868-4935**, une nouvelle procuration avant le **12 novembre 2023**.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription, de retrait ou la procuration transmise **après le 12 novembre 2023, mais au plus tard le 28 novembre 2023 à 18 h**, dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale et, par conséquent, sera transmise à la commission de révision.

Vous pouvez vous procurer un formulaire d'inscription ou de procuration sur le site Internet **elections.montreal.ca**. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute autre information, veuillez communiquer avec Élections Montréal

Montréal, le 30 octobre 2023

**Le président d'élection
M^e Emmanuel Tani-Moore, avocat**

**elections.montreal.ca
ou 514 872-VOTE (8683)**